

Destination vacances 200 nuitées offertes aux jeunes grenoblois-es

ÉTÉ 2021

Destination Vacances

16 • 20 ans



Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Grenoble lance un dispositif d'aide au départ en vacances, « Destination vacances », pour les jeunes grenoblois de 16 à 20 ans.

Ce dispositif a pour objectif de :

- ⇒ Permettre aux jeunes de vivre une expérience de vacance favorisant l'autonomisation et la socialisation ;
- ⇒ Permettre la mise en mouvement des jeunes autour d'un projet (anticipation, projection, organisation) ;
- ⇒ Favoriser la mobilité et la découverte d'autres territoires en France.

Ce dispositif permet aux jeunes grenoblois-es de 16 à 20 ans de bénéficier **de deux à quatre nuits d'hébergement en auberge de jeunesse à titre gracieux** (dans une liste d'hébergements partenaires, au sein du réseau Fédération Unie des Auberges de Jeunesse) entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre.

Pour bénéficier de cette aide, le jeune ou le groupe de jeunes devra remplir un dossier de présentation de son projet de vacance et rencontrer obligatoirement un-e agent-e du service jeunesse de la Ville de Grenoble lors de permanences qui se tiendront deux fois par semaine tout l'été. Cette rencontre technique permettra d'instruire le dossier et d'effectuer la réservation en auberge de jeunesse.

Les jeunes grenoblois-es ne pourront bénéficier qu'une seule fois du dispositif entre leur 16 et 20 ans. Celles et ceux ayant préalablement bénéficiés du dispositif « regard croisé » ne peuvent pas présenter un dossier dans le cadre de « Destination vacances ».

Le dispositif est ouvert à tous les jeunes sans condition de ressource.

Pour ce lancement du dispositif, **200 nuitées seront disponibles.**

► 3 étapes pour s'inscrire :

Étape 1 • Retrait du dossier sur www.grenoble.fr ou auprès d'un-e professionnel-le jeunesse

Étape 2 • Dépôt du dossier • Vérification par le service jeunesse • Réservation des nuits en auberge de jeunesse lors d'une permanence

Étape 3 • Confirmation de la réservation par mail

► Dates et horaires des permanences

Une permanence a lieu tous les mardis et jeudis de 13h à 15h du 1^{er} juillet au 26 août

Le Transfo / 1 Victor Lastella, de 13h à 15h (arrêt C5 Cémoi)